



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi

Question écrite n° 46139

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les mesures financières destinées à inciter les entreprises à embaucher des travailleurs handicapés. Si des solutions sont proposées aux personnes morales de droit privé, il ne semble pas exister de possibilités d'aides pour les collectivités locales. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics autres qu'industriels et commerciaux sont assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés instituée par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ; ils ne peuvent toutefois avoir accès aux moyens d'insertion mis en oeuvre par l'AGEFIPH. En effet, l'article L. 323-8-2 du code du travail, en prévoyant que seuls les employeurs mentionnés à l'article L. 323-1 dudit code, soit les employeurs du secteur privé et les établissements publics industriels et commerciaux, peuvent s'acquitter totalement ou partiellement de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par le versement d'une contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, n'a pas entendu ouvrir les financements de l'AGEFIPH aux collectivités territoriales et à leurs établissements autres qu'industriels et commerciaux, qui relèvent de l'article L. 323-2 du code du travail. Les contributions AGEFIPH, dont le versement est l'une des modalités offertes aux entreprises privées pour satisfaire à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, sont affectées en retour au financement d'actions d'insertion des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail du secteur privé. Il n'est pas actuellement envisagé de modifier la législation en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46139

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2968

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1547